

KEMBS : Des réalisations concrètes au service de l'ambition environnementale, énergétique et sociétale d'EDF



Kembs, un projet environnemental d'exception



N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 924 433 331 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse
Bruno ALLEX

03.89.35.22.15
06.64.58.39.87
bruno.allex@edf.fr

SOMMAIRE

1. **Communiqué : Une nouvelle rivière pour l'Alsace**
2. **Présentation de l'hydroélectricité sur le Rhin supérieur & Focus sur l'aménagement de Kembs.**
3. **Le projet mené par EDF dans le cadre du renouvellement du titre de concession de Kembs.**
4. **Le renouvellement de la concession de Kembs : un processus de concertation exemplaire**
5. **La renaturation de l'île du Rhin et la restauration d'un ancien bras du Rhin, un projet environnemental d'exception**
6. **Les enjeux de la continuité piscicole sur le Rhin**
7. **Présentation générale de l'aménagement de Kembs, usine de tête de la chaîne du Rhin**
8. **Chiffres clés**



1 – « Le petit Rhin » : Une nouvelle rivière pour l'Alsace

Après un an et demi de travaux, plus de 380 000 m³ de déblais retirés ou déplacés, 150 000 plantations effectuées, des dizaines d'espèces animales et végétales recensées, le groupe EDF et ses partenaires, la petite Camargue Alsacienne, le monde de l'enseignement, les partenaires associatifs, et avec le soutien de l'agence de l'Eau Rhin Meuse, un ancien bras du Rhin a été remis en eau. Cette nouvelle rivière pour l'Alsace, baptisée « le petit Rhin », coule désormais au cœur de la réserve naturelle de la petite Camargue Alsacienne, forte de ses 7 m³ d'eau par seconde.

Cette nouvelle rivière n'est pas un simple cours d'eau. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet environnemental d'exception mené sur le site hydraulique de Kembs, au titre du renouvellement de la concession hydroélectrique de 2010. « Le petit Rhin » est au centre d'un projet de renaturation gigantesque, un des plus grands d'Europe, qui a pour ambition le retour à des paysages emblématiques de l'Alsace par la création d'une mosaïque de milieux favorisant le retour de la biodiversité.

L'alimentation en eau de cette nouvelle rivière est actuellement assurée par un dispositif provisoire de siphons renvoyant 7m³ d'eau par seconde depuis le grand canal d'Alsace, vers « le petit Rhin ». Dès l'été 2016, l'alimentation en eau du « petit Rhin » sera assurée par la nouvelle centrale hydroélectrique de restitution de kembs (Centrale B) à un débit de 7m³ par seconde.

Longue de 7 kms, cette nouvelle rivière traverse tout d'abord l'Île du Rhin sur un tronçon de 3,5 kms pour se jeter dans le vieux Rhin au niveau d'une passe à poisson. Ce tronçon constitue un axe de circulation privilégié des espèces aquatiques entre le vieux-Rhin et l'amont du barrage de Kembs. Puis, la rivière continue son périple sur 3,5 kms en forêt à un débit de 2 m³ par seconde. Il assure ainsi le ré humidification de la zone, favorisant le retour des différentes espèces. Cette rivière assure également par infiltrations, l'alimentation de la nappe phréatique.

L'île du Rhin ainsi renaturée permettra la réactivation de fonctions écologiques vitales pour les milieux et la régénération des écosystèmes du Vieux-Rhin. La réserve naturelle est gérée par la Petite Camargue Alsacienne qui a également en charge l'accueil du public et le suivi environnemental du territoire de la réserve.

Avec ce projet, Le groupe EDF et ses partenaires sont heureux de redonner vie à une nouvelle rivière pour l'Alsace. Pour Antoine Cahuzac, Directeur du pôle Energies Renouvelables d'EDF, « Kembs est un bel exemple de projet qui allie les enjeux énergétiques, environnementaux et sociétaux, pour le développement durable de l'Alsace ».

2 - Présentation de l'hydroélectricité sur le Rhin supérieur & focus sur l'aménagement hydraulique de Kembs.

La dimension historique de l'aménagement de Kembs est remarquable puisqu'il est un héritage du traité de Versailles et qu'il a aussi été bombardé lors de la seconde guerre mondiale. Cet aménagement permet aussi de comprendre la logique de l'aménagement territorial tel qu'il a été imaginé par l'ingénieur René Koechlin au début du 20ème siècle, aussi bien en matière de production hydroélectrique, de navigation, et de gestion du fleuve dans un contexte transfrontalier.

L'aménagement hydroélectrique de Kembs est le premier d'un ensemble de 10 aménagements construits sur le Rhin. Leur construction s'est échelonnée de 1928 à la fin des années 70. Les quatre premières centrales sont alimentées par le grand canal d'Alsace dont la construction a forgé le visage du Rhin aujourd'hui.

La centrale hydroélectrique de Kembs a été mise en service en 1932. Elle a une puissance de 160 MW, ce qui permet l'approvisionnement en électricité de près de 200 000 habitants. L'aménagement comprend le barrage qui alimente le Grand Canal d'Alsace sur lequel sont installées 4 centrales hydroélectriques et écluses : Kembs, Ottmarsheim, Fessenheim et Vogelgrün.

Le Centre de Conduite Hydraulique des usines du Rhin (CCH) entièrement automatisé est installé sur le site de la centrale de Kembs. Il pilote la production d'énergie des 10 centrales hydroélectriques situées sur le fleuve, de Kembs à Iffezheim, ce qui représente une puissance installée de 1400 MW. Il régule également les niveaux d'eaux des différents biefs du Grand Canal d'Alsace et du Rhin Supérieur, jouant ainsi un rôle important en matière de sûreté hydraulique et de navigation.

La navigation internationale entre la Suisse et l'Europe du Nord traverse les deux d'écluses de l'aménagement de Kembs à raison d'environ 15 000 bateaux chaque année.

3 - Le projet mené par EDF dans le cadre du renouvellement du titre de concession de Kembs.

La nouvelle concession de Kembs (80% française et 20% Suisse) est entrée en vigueur le 15 décembre 2010 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2035. Dans le cadre de ce renouvellement, les chercheurs et ingénieurs d'EDF ont proposé un projet qui a fait l'objet d'enrichissements et de partages dans le cadre de discussions internationales.

Pour la première fois, au lieu de la séquence classique "conception d'un projet industriel puis de mesures environnementales de compensation et d'accompagnement", le projet a été conçu comme un aménagement global créant de la valeur dans le domaine industriel (pérennisation de la concession), environnemental (réactivations de fonctions naturelles)

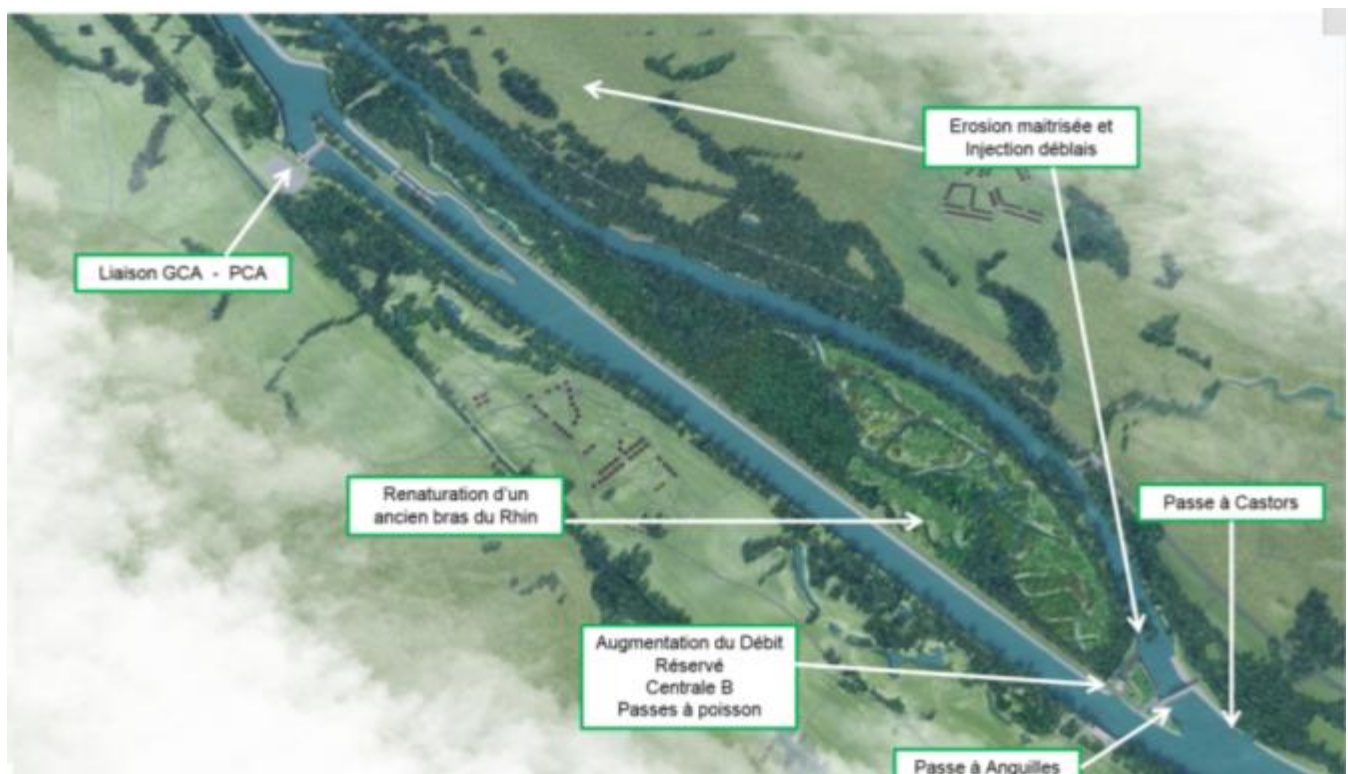
et sociétal (dialogue fort avec les parties prenantes). Le gain environnemental est maximisé par la mise à contribution simultanée de la nature elle-même (crues pour l'érosion maîtrisée, ancien bras réactivé, interaction débit réservé - morphologie) et du chantier industriel (déblais utilisés pour la reconstitution du substrat, alimentation de la nouvelle rivière par une prise d'eau commune).

Le projet environnemental, destiné à préserver les écosystèmes du Rhin, s'inscrit dans la contribution d'EDF à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Il s'articule autour de cinq mesures innovantes :

- ⇒ **L'augmentation significative dans le Vieux-Rhin du débit minimum** nécessaire à la vie aquatique, dit "débit réservé", pour l'adapter aux besoins biologiques du cours d'eau: il a été augmenté de 20 m³/s à 52 m³/s pour la période hivernale, et jusqu'à 150 m³/s l'été.
- ⇒ **La construction d'une nouvelle centrale de 8,4 MW** pour turbiner l'eau restituée au Vieux-Rhin et produire de l'énergie renouvelable et sans émission de CO₂ ce qui permet de compenser en partie la perte énergétique de l'eau non turbinée sur les 4 usines du grand canal d'Alsace (récupération de 28 GWh sur les 110 GWh perdus). Le chantier de cette nouvelle centrale (dénommée centrale B en raison de la proximité avec la centrale de restitution Centrale A), se situe près du barrage de Kembs. La centrale B est à la fois, un organe de production électrique et un ouvrage environnemental par l'intégration à la conception des ouvrages de montaison et de dévalaison piscicole et du dispositif d'alimentation du débit du bras renaturé (7 m³/s). Les travaux de construction de cette nouvelle centrale se poursuivent durant l'année 2015, en particulier l'installation des composants électromécaniques et électriques, et la finalisation des passes à poissons. La mise en service industrielle de ce nouvel aménagement hydroélectrique est prévue à l'été 2016.
- ⇒ **Renaturation de plus de 100 hectares sur l'île du Rhin** à la place d'une ancienne parcelle agricole, incluant la restauration d'un ancien bras du Rhin, long de 7 kilomètres. Il s'agit d'une action unique en Europe.
- ⇒ **Rétablissement des apports naturels de graviers dans le fleuve** : Pour compenser le déficit en graviers dans le Vieux-Rhin, et favoriser une évolution dynamique des milieux, EDF met en œuvre à proximité des aménagements hydroélectriques de Kembs et Ottmarsheim, deux mesures complémentaires. Ces mesures sont mises en œuvre progressivement depuis mars 2013. **La première mesure**, innovante, consiste à détruire localement la « digue de Tulla » (aménagement du XIX^{ème} siècle) en rive française pour permettre au Rhin d'éroder la berge de manière limitée et maîtrisée. Le principe de cette érosion dite « maîtrisée », mise en œuvre pour la première fois à cette échelle en Europe, consiste à initier un processus qui se poursuivra ensuite de manière naturelle par l'action des crues, tout en maîtrisant son évolution pour ne pas mettre en péril les ouvrages, tels que les digues du Grand Canal, les ponts. Cette mesure innovante a été mise en œuvre à pleine échelle, avec succès en

juin 2013, après plusieurs mois d'expérimentation sur maquettes, dans le centre de recherche hydraulique d'EDF R&D à Chatou en région parisienne. **La seconde mesure**, consiste à utiliser les excédents de graviers issus du chantier de la nouvelle centrale de restitution. Les matériaux excavés du chantier proviennent des alluvions anciennes du Rhin, et sont donc parfaitement adaptés à un déversement dans le fleuve. L'objectif de cette injection est de compléter le projet d'érosion maîtrisée, en alimentant en matériaux graveleux le linéaire du Vieux-Rhin situé entre l'aval du barrage de Kembs et le premier site d'érosion maîtrisée à proximité de l'usine hydroélectrique d'Ottmarsheim. Les premières injections de matériaux graveleux dans le Rhin ont été lancées en février 2015.

- ⇒ **Réalisation des ouvrages permettant la circulation des espèces animales**, tels que deux nouvelles passes à poissons (permettant de connecter le Vieux-Rhin et son nouveau bras vers la Suisse constituant ainsi l'un des maillons pour répondre à l'enjeu du retour du saumon à Bâle) et une passe à castors.



Un suivi environnemental systématique est mis en place sur le long terme pour vérifier la bonne atteinte des objectifs environnementaux assignés aux différentes parties du projet. De nombreuses ressources sont mobilisées dans cet objectif : ingénierie et R&D d'EDF, bureaux d'études environnementaux, monde universitaire, CNRS. En particulier sur la partie piscicole, des comptages séparant les voies de migration empruntées par les poissons sont prévus par des suivis vidéo.

Les travaux préparatoires au projet ont démarré fin 2010. Le coût des travaux est de 60 millions d'euros :

- ⇒ Nouvelle centrale et organes de migration piscicole : 50 millions d'euros
- ⇒ Bras renaturé : 6 millions d'euros,
- ⇒ Autres mesures environnementales (érosion maîtrisée et injection de déblais, passe à castors et liaison vers la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne) : 4 millions d'euros

Une partie de ces mesures fait l'objet d'une aide de 3,5 millions d'euros par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

4 - Le renouvellement de la concession de Kembs : un processus de concertation exemplaire

La particularité du projet est d'être au cœur d'un territoire tri-national (France, Allemagne et Suisse).

Dès la phase de construction du projet de nouvelle concession, avant le dépôt de la demande, EDF a délibérément engagé trois démarches :

- Orienter l'étude d'impact pour avoir une vision complète de l'aménagement et de ses rapports avec l'environnement. Ainsi, chaque pays ou interlocuteur a pu se positionner sur ce qui le concerne, avec une connaissance globale du dossier.
- Choisir les services d'un groupement de bureaux d'études environnementales ayant des composantes dans les trois pays et dont le mandataire, ECOTEC, est franco-suisse.
- Commencer une large concertation hors procédure d'instruction officielle de la demande de concession, en accord avec le service instructeur.

Ainsi, avant le dépôt de la demande de concession en mars 2004, une imposante liste des personnes et organismes ont été rencontrés, soit dans des réunions ou entrevues initiées par EDF, soit à l'occasion de groupes de travail externes –exemple la CLE-, soit à l'occasion des essais de débit de février 2003. (Monde associatif, élus, services de l'Etat des trois pays).

Ces concertations se sont poursuivies pendant la phase d'instruction du dossier (mars 2004 à juin 2009).

Parallèlement afin d'inscrire plus durablement les mesures environnementales prévues, EDF a travaillé avec le gestionnaire de la réserve de la Petite Camargue Alsacienne à son extension sur plusieurs centaines d'hectares de terrain EDF de l'île du Rhin, concrétisée par le décret de création de la réserve nationale en juillet 2006.

Au total c'est plus de 100 réunions qui se sont tenues avec les parties prenantes au cours du processus de concertation.

Mise en œuvre de la nouvelle concession : études

Dès 2008, anticipant sur la signature du décret de concession française, les études détaillées de réalisation ont été engagées. Durant cette phase aussi, le dialogue avec les parties prenantes a été intense.

En particulier, EDF a pris l'initiative de réunir annuellement les ONG de protection de la nature des trois pays pour leur présenter l'avancement des études (centrale B et ses passes à poisson, érosion maîtrisée, renaturation de l'île du Rhin, etc.). Ainsi en juin 2008, juin 2009, juin 2010, les avancements ont pu être présentés et débattus. En juin 2011, une présentation globale des projets de réalisation a été faite sur le site auprès des élus.

Ces réunions initiées par EDF ont fait place au Comité de suivi environnemental de la concession, mis en place par la DREAL Alsace à partir de février 2012.

Un partenariat particulier a été mené avec la réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne, pour une conception concertée de la renaturation de l'île (débat avec le Comité Consultatif de gestion, avec le Conseil scientifique, etc.)

Mise en œuvre de la nouvelle concession : travaux

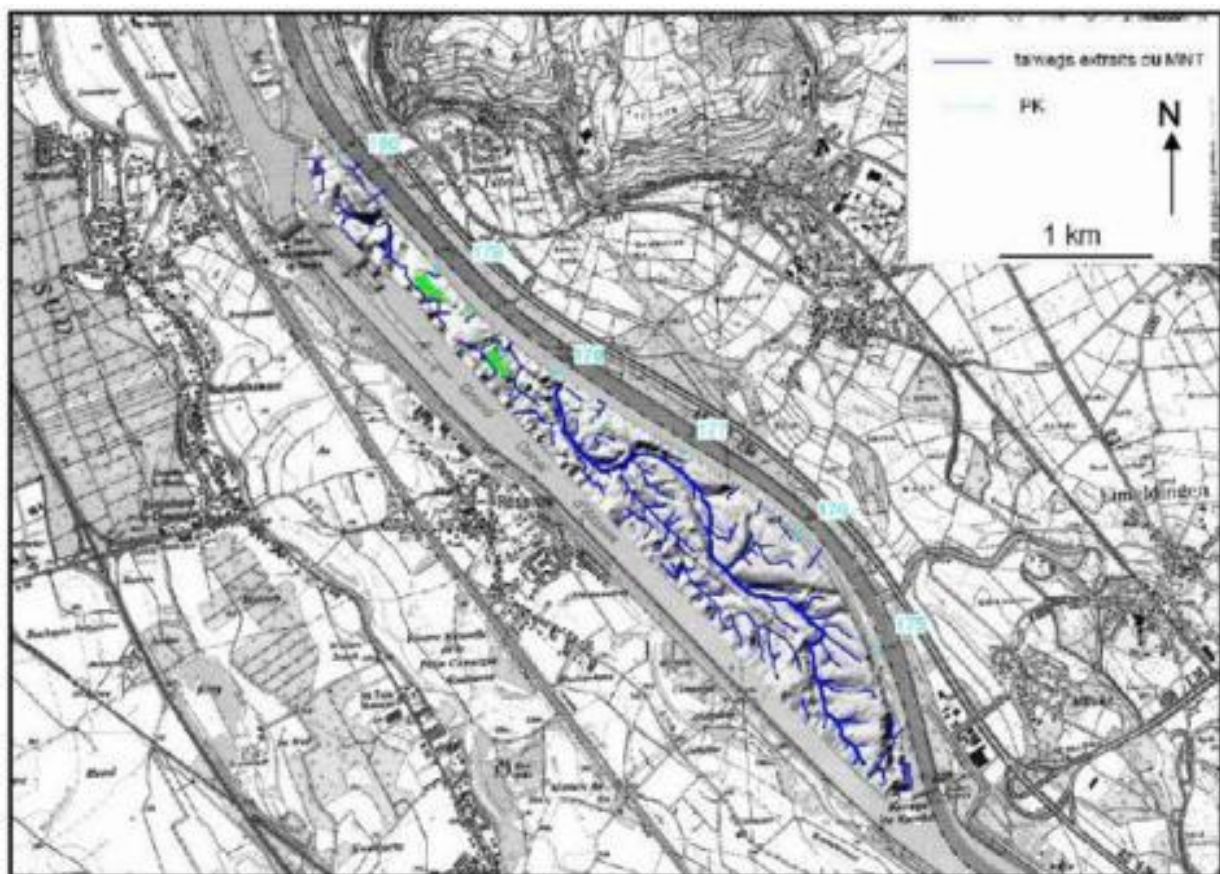
La phase travaux, commencée en 2011, se continue en étroite collaboration, concertation et information des parties prenantes.

5- La renaturation de l'île du Rhin et la restauration d'un ancien bras du Rhin : un projet environnemental d'exception

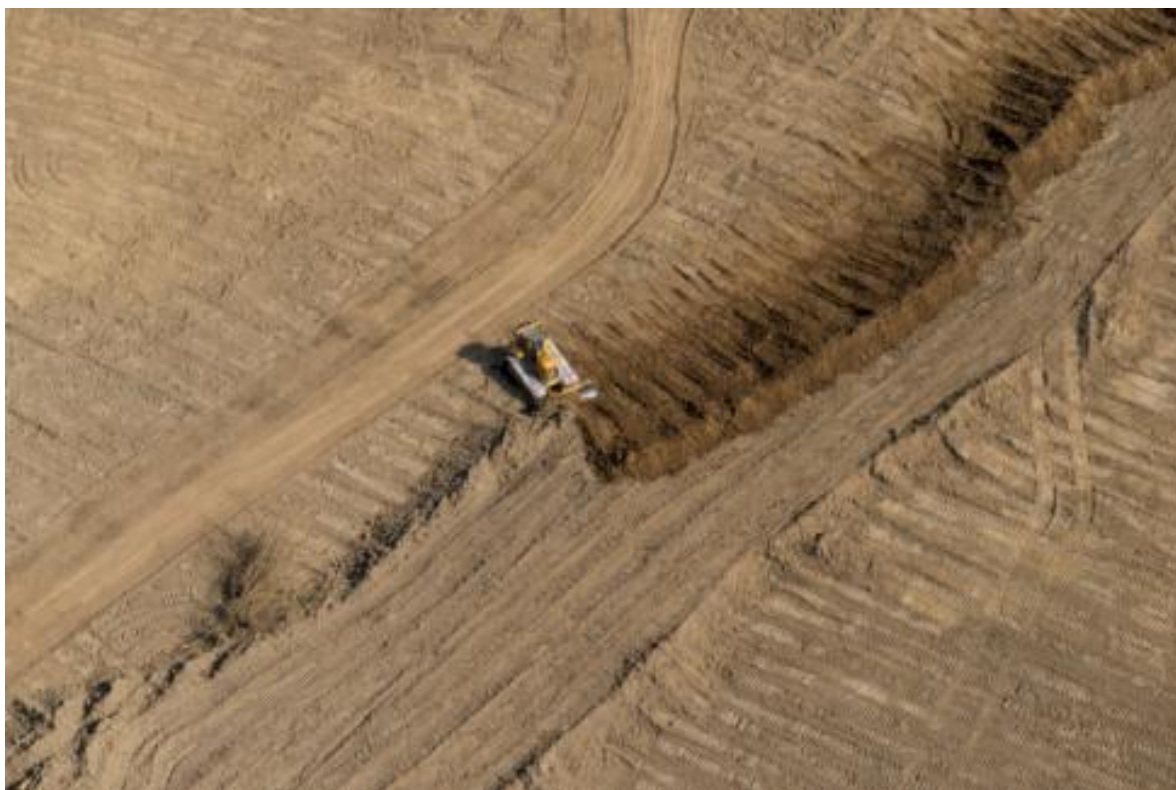
Le projet de renaturation de l'île du Rhin, est un des plus gros projets de ce type en Europe (plus de 100 hectares de milieux naturels sur l'île du Rhin à la place d'une ancienne parcelle agricole, incluant la restauration d'un ancien bras du Rhin, long de 7 kilomètres et alimenté par un débit de 7 m³/s). Ce bras du Rhin réaménagé en deux tronçons successifs permettra la libre circulation des poissons entre le Vieux-Rhin et l'amont du barrage de Kembs et abritera des frayères à grands salmonidés. Dans la partie forestière, il aura une fonction de ré-humidification de la forêt et de diversification d'habitat pour les espèces animales liées aux milieux humides.



Ile du Rhin à Kembs avant le début des travaux



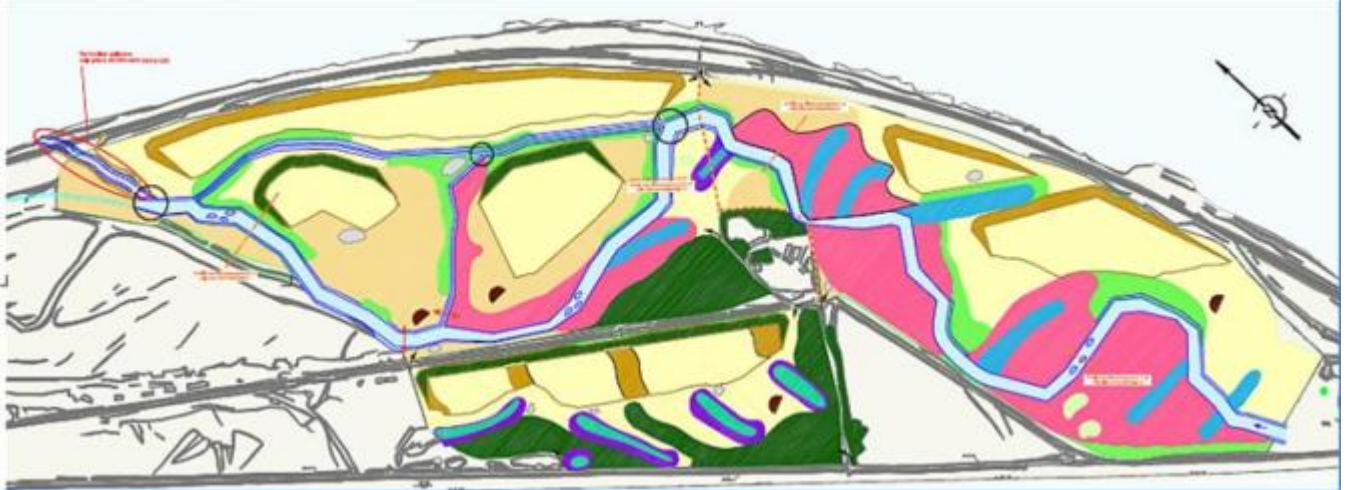
Tracé ancien du bras du Rhin restauré



Lancement des travaux à l'automne 2013



Printemps 2014, fin du gros œuvre, début des plantations



Plan de répartition des zones végétalisées



Mise en eau en septembre 2014,

En étroite collaboration avec le gestionnaire de la Réserve de la Petite Camargue Alsacienne, la totalité des 100 hectares situés dans la réserve naturelle et cultivés jusqu'en 2008 a été renaturée, pour créer une mosaïque de milieux favorable au développement de la biodiversité. Ces travaux d'aménagement ont été réalisés fin 2013, et durant l'année 2014 ; la mise en eau a été effectuée en septembre 2014. Des travaux de génie végétal se poursuivent en 2015 (au total 150 000 plants mis en culture depuis 2 ans en pépinière) – 380 000 m³ de déblais/remblais, 50 hectares d'ensemencements.

A propos de la Petite Camargue Alsacienne :

L'association Petite Camargue Alsacienne est basée à Saint-Louis. Ses missions bien connues sont la gestion de la Réserve Naturelle et d'un centre d'initiation à la nature (qui intervient sur les trois comcom du Pays de Saint-Louis et sur le territoire de la communauté de commune Porte de France Rhin sud).

Moins connue est l'implication de l'association dans le retour du Saumon. Depuis 20 ans près de 2,5 million d'alevins de saumons ont été produits dans les bâtiments de la pisciculture historique. Pour cela l'association présidée par Michel SAMSO emploie deux pisciculteurs et maîtrise tous les stades de l'élevage. Elle collabore et produit chaque année pour le compte de l'Association Saumon Rhin et pour les autorités de trois cantons Suisses des alevins prêts à être relâchés dans le Rhin et ses affluents.

Plus récemment et pour impliquer les citoyens l'association a lancé l'opération « je parraine un saumon » qui permet à la population de participer à cette noble cause en versant une contribution et en relâchant son saumon dans le Rhin à Kembs.

Un travail de fond est également effectué en contribuant à la restauration du Rhin et de ses milieux associés afin de recréer les conditions d'une reproduction naturelle du Saumon dans le vieux-Rhin.



Photo de la pisciculture de la petite Camargue Alsacienne

6 - Les enjeux de la continuité piscicole sur le Rhin

Au moment des premiers aménagements du Rhin franco-allemand à des fins de navigabilité (1840), la prise en compte de la préservation de la biodiversité, n'était guère une préoccupation. Au fil des prises de conscience et des évolutions réglementaires, les actions en faveur de l'environnement et notamment de la préservation de la biodiversité se sont développées. Le Rhin, était historiquement un fleuve peuplé de nombreuses espèces piscicoles dont le saumon, migrateur qui rejoint l'amont pour se reproduire après une croissance en mer. De multiples facteurs, dont l'activité humaine, les pollutions et aménagements successifs du Rhin (Dignes de Tulla) depuis le 19ème siècle, ainsi que la construction des ouvrages hydroélectriques ont contribué à la disparition du saumon dans le Rhin.

EDF s'est engagée, par la construction progressive d'ouvrages de montaison, à permettre la libre circulation du Saumon sur le Rhin, pour lui permettre de rejoindre l'amont du fleuve. Les centrales hydroélectriques d'Iffezheim et de Gamsheim sont aujourd'hui dotées des plus grandes passes à poissons d'Europe. Le groupe EDF est engagé dans la construction d'une nouvelle passe à poisson qui sera mise en service en fin d'année 2015 sur l'usine de Strasbourg, et une passe à poisson qui sera mise en service en 2017 sur l'usine de Gerstheim.

Chantier de la Passe à Poissons de l'aménagement de Strasbourg :



Pour la suite, conformément à l'engagement de la France dans le cadre de la Conférence Interministérielle du 28 octobre 2013, le groupe EDF a imaginé un dispositif durable, économiquement et écologiquement efficace, consistant en une passe à poissons à bassin mobile permettant d'amener les poissons depuis l'aval de l'ouvrage hydroélectrique de Rhinau jusque dans le Vieux-Rhin. Les études de ce dispositif sont en cours avec l'objectif d'une mise en service à l'horizon 2020.

7 - Présentation générale de l'aménagement de Kembs, usine de tête de la chaîne du Rhin

La centrale hydroélectrique de Kembs : La construction de la centrale hydroélectrique de Kembs est réalisée de 1928 à 1932, par la société « Energie Electrique du Rhin » créée par l'ingénieur René Koechlin. Mise en service en 1932, elle sera lourdement endommagée à deux reprises durant la guerre de 1939/1945 par des bombardements puis reconstruite. A la création d'EDF, la centrale de Kembs est nationalisée le 8 avril 1946. La centrale possède deux turbines verticales de type Kaplan et quatre turbines « hélice », plus anciennes mais modernisées en 1983. La puissance totale de l'ensemble des groupes est de 160 MegaWatts. L'usine est dotée de vannes déchargeurs pour évacuer l'eau en cas d'interruption de fonctionnement.

Le Centre de Conduite Hydraulique : C'est à Kembs que se situe le Centre de Conduite Hydraulique des usines du Rhin (CCH) entièrement automatisé en 1976 et modernisé en 2013/2014. C'est à partir de ce centre qu'est pilotée la production d'énergie de toutes les centrales hydroélectriques situées sur le Rhin, de Kembs à Iffezheim. C'est également depuis ce centre de conduite que sont régulés les niveaux d'eaux des différents biefs du Grand Canal d'Alsace et du Rhin. Il joue un rôle important en matière de sûreté hydraulique et de navigation.

Le Barrage de Kembs : Le barrage de Kembs alimente le Grand Canal d'Alsace sur lequel est installé 4 centrales hydroélectriques et écluses : Kembs, Ottmarsheim, Fessenheim et Vogelgrün, ainsi que la centrale nucléaire de Fessenheim. Le barrage est doté de 5 passes de 30 mètres. Le débit maximum dévié par le barrage vers le grand canal d'Alsace est de 1 400m³/s ce qui correspond au débit maximum pouvant être absorbé par chaque usine. Le surplus est déversé dans le Rhin au moyen des 5 passes du barrage.

Les écluses de Kembs : Les écluses de Kembs font partie des écluses exploitées par EDF. Les écluses de Kembs sont dotées de 2 sas de 185 mètres de long et de 20 mètres de profondeur qui assurent la circulation de près de 15 000 bateaux chaque année. L'exploitation et la maintenance des écluses sont assurées par EDF. Les écluses sont périodiquement vidées afin de permettre une inspection, une opération d'entretien, la réalisation de travaux de maintenance ou de modernisation. Ces périodes sont établies en concertation avec les services de la navigation et les navigants, ce qui permet de garantir un service optimum aux usagers du Fleuve. EDF investit chaque année plus de 11 millions d'euros dans la maintenance programmée des écluses rhénanes dont elle assure l'exploitation 24h/24, 365 jours par an. Au total, plus 80 millions d'euros sont investis en dix ans pour la modernisation des écluses du Rhin.



Les sites de production d'électricité du Groupe EDF en Alsace



Mère Vallermos / Janvier 2013

8- Chiffres clés

Ouvrages EDF de production hydroélectricité le long du Rhin

- ⇒ 10 usines hydrauliques principales sur Rhin dont 2 Franco-Allemandes à parts égales
- ⇒ Puissance installée de 1450 MW, Production moyenne de 8,5 TWh/an

Navigation sur le Rhin Supérieur

- ⇒ Circulation gratuite sur le fleuve depuis 1868 (Convention de Mannheim)
- ⇒ 10 écluses (dont 8 EDF) ouvertes 24/24h 49 éclusiers « agents EDF »
- ⇒ 18 000 bateaux en moyenne par an et par écluse, soit environ 145 000 bateaux transitant dans nos ouvrages
- ⇒ 50 000 éclusages au total, 100 000 cycles d'ouverture/fermeture de portes
- ⇒ La valeur des biens livrés ou chargés sur le Rhin supérieur annuellement par voie fluviale dépasse les 5 milliards d'€.
- ⇒ Transitent notamment par le Rhin : 2% (2.5 Mds €) de la valeur du commerce extérieur de la Suisse et de l'ordre de 5% de la valeur du commerce extérieur de l'Alsace (environ 2 Mds €)

Autres impact économiques pour le territoire

- ⇒ Les retombées économiques directes sur le territoire représentent environ 90M€ par an
- ⇒ Impôts et taxes : 29M€
- ⇒ Dépenses d'achats : 30M€
- ⇒ Salariés : 500 personnes

Dates clés de la nouvelle concession de Kembs

- ⇒ Dossier d'intention : décembre 1996
- ⇒ Dépôt demande de concession : 11 mars 2004
- ⇒ Dépôt dossier modifié suite à première instruction administrative : 21 juillet 2006
- ⇒ Passage en conseil d'état : octobre 2008
- ⇒ Décret de concession française: 17 juin 2009
- ⇒ Décision d'octroi de la concession Suisse : 19 juillet 2010
- ⇒ Entrée en vigueur simultanée des concessions française et suisse : 15 décembre 2010
- ⇒ Fin des deux concessions : 31 décembre 2035

Chiffres clés de la nouvelle concession

- ⇒ Manque à produire sur tout le Grand Canal d'Alsace généré par l'augmentation du débit réservé : 112 GWh/an
- ⇒ Energie « récupérée » par la construction de la centrale B : 28 GWh/an
- ⇒ Manque à produire résiduel sur le Grand Canal d'Alsace après mise en service industrielle de la centrale B: 84 GWh/an
- ⇒ Investissements pour la mise en œuvre de la nouvelle concession : environ 60 M€
- ⇒ Débit réservé entre 52 et 150 m³/s (précédemment 20 à 30 m³/s)
- ⇒ Nouvelle centrale de restitution : 8,4 MW pour un débit maximum de 90m³/s

